

Assemblée communale du 9 mai 2016

Excusé M. Thierry Flückiger

Conseil communal : 4 membres + secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens : 17 Total 22

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyens.

Excusés : Mme Annick Crausaz, Mme Sandra Curty, M. Damien Menoud, M. Roland Crausaz, M. Fernand Crausaz, M. Stéphane Bessire, M. Christophe Flühmann, M. Roland Cettou, M. Emmanuel Gremaud et M. Yves Gremaud.

Scrutateurs : M. Christian Crausaz et M. Jean-François Telley

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015**

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. Comptes 2015**

**a. Compte de fonctionnement**

M. Benoît Curty présente et commente le compte de fonctionnement 2015. Nous avons une grande différence au poste impôts, elle est due à l'encaissement d'un impôt extraordinaire sur les successions de CHF 130'000.00 CHF 60'000.00 d'impôts de l'année précédente et des nouveaux contribuables.

Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de CHF 21'937.00 après un amortissement supplémentaire de CHF 159'070.00 et CHF 75'000.00 sont attribués aux réserves pour les routes.

**b. Compte des investissements**

M. Benoît Curty présente et commente le compte des investissements 2015.

Le montant des investissements se monte à CHF 67'656.00 en charges, pour des recettes de CHF 108'589.00

M. Benoît Curty présente un graphique du franc du contribuable dépensé en %.

### **c. Rapport de la commission financière et lecture du rapport de la fiduciaire**

M. Jean-Luc Birchmeier déclare qu'en date du 14 avril 2016, la commission financière s'est réunie pour procéder à la vérification des comptes de la commune, arrêtés au 31 décembre 2015.

Elle a tout d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet à Romont.

Puis, elle a procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2015. Les informations et explications qui leur ont été données à cette occasion leur ont donné entière satisfaction. Elle a apprécié la rigueur et la précision de la tenue des comptes de notre commune.

Les comptes 2015 présentent un total de dépenses de CHF 1'068'168.12, dont CHF 159'070.00 d'amortissements supplémentaires + un montant de CHF 75'000.00 attribué à la réserve des routes, ceci pour un total des recettes de CHF 1'090'105.00 ce qui nous amène à un excédent de CHF 21'937.00 contre un excédent de CHF 14'762.49 l'année précédente.

Pour l'année 2015, la somme des investissements se monte à CHF 67'656.00, en charges pour des recettes de CHF 108'589.00

Au vue de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2015 tels que présentés.

### **d. Approbation du compte de fonctionnement**

Au vote, le compte de fonctionnement 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **e. Approbation du compte des investissements**

Au vote, le compte des investissements 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty et le boursier M. Gabriel Dorthe pour leur excellent travail.

## **3. Modifications du budget des investissements 2016**

### **a) Fin du plan général d'évacuation des eaux PGEE**

M. le Syndic rappelle que nous avons voté un montant de CHF 15'000.00 à l'assemblée du 14 décembre 2015 pour PGEE. Le bureau Ribl avait estimé ce montant en pensant pouvoir travailler sur des données existantes du bureau MGI, malheureusement ces données ne suffisent pas.

Pour cette raison, nous vous demandons une rallonge de CHF 9'000.00 pour finir le PGEE pour un total de CHF 24'000.00.

M. le Syndic précise que le bureau MGI avait transmis une offre de CHF 25'560.00 en automne 2015.

Le financement s'effectuera par les liquidités.

#### **b) Réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon**

M. le Syndic explique que après une vision locale, il s'est avéré plus judicieux de modifier le parcours de cette canalisation. Il présente sur plan l'ancien parcours et le nouveau parcours.

Le nouveau collecteur reprend une ancienne canalisation dont une bonne partie est en pierre, il traverse la route à la croisée « rte d'Illens et rte de la Corba » ensuite il suit la route de la Corba jusqu'au Flon.

Le diamètre des tuyaux est de 50, le dernier tronçon de 40 pour freiner l'eau avant de se jeter dans le Flon.

La rivière supporte le débit de la nouvelle canalisation.

Cette modification de parcours demande une rallonge du budget de CHF 54'000.00 pour un total de CHF 444'000.00.

Les soumissions commencent à rentrer Les montants sont dans le budget.

Le financement s'effectuera par un emprunt.

Mme Marie Vaissband demande si les soumissions sont soumises aux marchés publics.

M. le Syndic répond par la négative. Nous sommes en dessous du montant exigé pour les marchés publics. 12 entreprises ont été contactées pour les soumissions.

#### **c) Rapport de la commission financière**

Lors de la vérification des comptes de la commune, le 14 avril 2016, la commission financière a également été informée de 2 modifications d'investissement pour 2016.

La première modification est en rapport au changement de tracé du nouveau collecteur d'eau pluviale Crêt d'Illens, ce qui amène une modification d'investissement de CHF 54'000.00 pour un montant total de CHF 444'000.00. L'amortissement annuel prévu est de 4%. Le financement sera effectué par un emprunt. Les intérêts se montent à environ 1,5%.

La deuxième modification concerne la protection et l'aménagement de l'environnement, avec une augmentation de CHF 9'000.00 pour le PGEE, ce qui nous amène à un total de CHF 24'000.00 au lieu de CHF 15'000.00 prévu initialement. L'amortissement annuel prévu est de 14%. Le financement sera effectué par les liquidités.

Elle ne porte aucune objection à ces deux modifications d'investissement.

Au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ces deux modifications d'investissement telles que présentées.

Au vote, la modification du budget des investissements 2016 pour :

a) la fin du plan général d'évacuation des eaux PGEE CHF 9'000.00 et son financement est acceptée à l'unanimité

b) la réfection du collecteur du secteur Crêt d'Illens-Maflon CHF 54'000.00 et son financement est acceptée à l'unanimité.

#### **4. Vente de terrain art. RF 300 (55m2)**

M. le Syndic informe que le conseil communal a été approché par M. Stéphane Borel pour l'achat du chemin (surface de 55 m2) se situant entre sa maison et celle de Mme Mooser.

Ce chemin n'est plus nécessaire, car le sentier public qu'il devait rejoindre a été supprimé il y a plusieurs années. Le conseil a décidé d'entrer en matière et a proposé la vente à CHF 120.00 le m2.

M. Borel a accepté ce prix de vente.

M. le Syndic demande à M. Stéphane Borel de se récuser. Ce dernier sort de la salle.

M. le Syndic avise que la suppression de ce chemin a été mis à l'enquête publique et qu'il n'y a pas eu d'opposition.

M. Jean-Claude Maegerli demande si ce chemin est en zone à bâtir.

Réponse affirmative de M. le Syndic.

M. Jean-Claude Maegerli trouve le prix pas très élevé pour un terrain à bâtir.

M. le Syndic répond que nous n'avons pas de référence vu qu'il y a très longtemps que des terrains n'ont pas été vendus dans notre commune. Par ailleurs, ce n'est qu'un chemin qui sera annexé à la parcelle de M. Borel, c'est pourquoi le conseil estime ce prix certes raisonnable, mais correct pour la commune et le citoyen.

M. Sauret ajoute que le prix de vente dans la région se situe autour des CHF 200.00 le m2.

M. le Syndic précise que tous les frais administratifs, géomètre, notaire etc. sont à la charge de M. Borel.

M. le Syndic explique qu'un accord a été trouvé avec M. Eric Monney pour la construction d'un trottoir le long de la route du Verger et la route de Compostelle vu qu'il n'y a plus de sentier public reliant les quartiers. Une convention sera signée prochainement.

Il n'y a pas d'échéance prévue pour la construction de ce trottoir. Il y a également d'autres propriétaires concernés.

M. le Syndic donne la parole à la commission financière.

#### **a) Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Birchmeier déclare que lors de la vérification des comptes de la commune, le 14 avril 2016, la commission financière s'est également penchée

sur la demande d'achat de la part de Monsieur Stéphane Borel, du sentier situé entre sa propriété et la propriété de Madame Véronique Mooser.

La surface est de 55 m<sup>2</sup>

Le prix est de CHF 120.00 le mètre carré

Le montant total s'élève à CHF 6'600.00

Elle ne porte aucune objection sur les conditions de vente de ce terrain à Monsieur Borel.

Au vu de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver cette vente telle que présentée.

Au vote, la vente de terrain art. RF 300 (55m<sup>2</sup>) est acceptée à l'unanimité.

M. Borel réintègre la salle et remercie l'assemblée pour l'approbation de la vente de ce terrain.

## **5. Approbation de la modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 - Limite d'endettement**

M. Benoît Curty rappelle que la population Glânoise a accepté le 28 février 2016 un crédit de CHF 63'000'000.00 pour la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine à Romont.

La limite d'endettement actuelle est de CHF 25'000'000.00.

Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de CHF 90'000'000.00. Pour cela il faut une modification des statuts, art. 25.

M. le Syndic ajoute que le conseil communal est favorable à cette demande, il soutient la formation et l'éducation.

Au vote, l'approbation de la modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 - Limite d'endettement est acceptée à l'unanimité.

## **6. Législature 2016-2021**

### **a. Nomination de la commission financière**

Le conseil communal propose les personnes suivantes pour la commission financière : M. Jean-Marie Jaquet, M. Jean-Luc Birchmeier, M. Laurent Monney qui acceptent un nouveau mandat et M. Bertrand Jung nouveau membre.

la commission financière doit être composée d'au minimum 3 personnes.

Le conseil a décidé d'en nommer 4, en cas de démission en cours de législature, il n'est pas nécessaire de renommer quelqu'un. La commission financière doit être composée d'au minimum de 3 personnes.

M. le Syndic demande s'il y d'autres propositions. Il n'y en a pas.

M. Jean-Marie Jaquet, M. Jean-Luc Birchmeier, M. Laurent Monney et M. Bertrand Jung sont élus membres de la commission financière à l'unanimité par acclamation.

#### **b. Nomination de la commission d'aménagement**

M. le Syndic rappelle que la commission d'aménagement est composée de 5 membres y compris 2 membres du conseil communal. Les représentants du conseil sont M. Thierry Flückiger et M. Claude Gremaud.

Le conseil communal propose les candidats suivants : Mme Christine Birchmeier, Mme Marie Vaissband et M. Vincent Margot membres sortants qui acceptent un nouveau mandat.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres propositions. Il n'y en a pas.

Mme Christine Birchmeier, Mme Marie Vaissband, M. Vincent Margot, M. Thierry Flückiger et M. Claude Gremaud sont élus à l'unanimité par acclamation.

#### **c. Nomination de la commission de naturalisation**

Le conseil communal propose les personnes suivantes :

Mesdames Christine Gremaud, Nathalie Rigolet, Marianne Menoud, Messieurs Christophe Flühmann membres sortants et M. Stéphane Bessire nouveau membre.

M. Alexandre Dougoud ne se représente pas.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres propositions. Il n'y en a pas.

Mesdames Christine Gremaud, Nathalie Rigolet, Marianne Menoud, Messieurs Christophe Flühmann et M. Stéphane Bessire sont élus à l'unanimité par acclamation.

#### **d. Mode de convocation aux assemblées communales**

M. le Syndic propose le statut quo, c'est-à-dire convocation par un tous ménages (Petit Chapelois), la feuille officielle et le pilier public.

Ce mode de convocation aux assemblées communales est accepté à l'unanimité.

### **7. Délégation de compétence au conseil communal selon l'art. 10 al. 2 de la loi sur les communes jusqu'à un montant de Fr. 10'000.00.**

M. le Syndic explique que cette délégation de compétence concerne les ententes intercommunales. Le conseil propose de passer de CHF 5'000.00 à CHF 10'000.00.

Au vote, la délégation de compétence au conseil communal jusqu'à un montant de CHF 10'000.00 est acceptée à l'unanimité.

## **8. Divers**

M. le Syndic avise que la RGV a effectué une étude sur la rémunération des conseillers communaux.

Il commente et présente cette étude. Elle comprend trois catégories, les petites communes sont classées en catégorie 1.

Avec la nouvelle législature et sur la base de cette étude, le conseil a décidé de réajuster les défraiements des conseillers.

Le défraiement du syndic passe CHF 2'500.0 à CHF 2'800.00, le vice-syndic de CHF 1'700.00 (nouveau) et le défraiement des conseillers de CHF 1'300.00 à CHF 1'500.00, différence CHF + 1'300.00

Ces nouveaux montants entrent en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le prix de l'heure de la commune reste à CHF 24.00 et les frais de déplacement 0,60 ct le km.

M. le Syndic informe que des radars seront posés dans la commune en 2016 pour des questions de sécurité. Ils seront placés dans le 50 Km/h.

M. le Syndic remercie les collègues du conseil, le boursier, le secrétaire et toutes les personnes qui travaillent pour le bien de notre commune quasi bénévolement. A CHF 24.00 de l'heure on peut parler de bénévolat.

M. le Syndic rappelle aux différentes commissions qu'elles doivent se constituer et nommer un président.

M. Jean-Marie Jaquet déclare que M. Jean-Luc Birchmeier reste président de la commission financière.

M. le Syndic lève l'assemblée en demandant aux citoyennes et citoyens de rester pour partager le verre de l'amitié

L'assemblée est levée à 21'10 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Claude Gremaud

Jacques Menoud